



PRÉFET DE L'YONNE

Compte rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de PRIMAGAZ 3 décembre 2018 en préfecture d'Auxerre

Présents

Mme Françoise FUGIER, directrice de cabinet du Préfet de l'Yonne

M. Jean-Pierre CHATELIER, SIDPC de la préfecture de l'Yonne

M. Dominique VANDERSPEETEN, Adjoint au chef de service Prévention des risques, responsable du département Risques accidentels, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

M. Francis BONZON, Service Prévention des Risques, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

M. Jean-Yves PALLOT, SAAT, DDT de l'Yonne

M. Jean-Claude SCHERY, 1^{er} adjoint, mairie de Chéu

Mme Ariane GUENARD, adjointe au maire, mairie de Vergigny

Mme Madeleine RAILLARD, association ADENY

M. Xavier DASQUE, directeur des projets industriels, en charge des PPRT, PRIMAGAZ

M. Carlos RIJO, responsable d'exploitation relais vrac, projets industriels et travaux, PRIMAGAZ

Rédaction du compte rendu : Mme Catherine SAUT, ACERIB

1/ Ouverture de séance par Mme la présidente

Mme la présidente ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. Elle propose au vote le projet de compte rendu de la CSS précédente. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Elle informe d'une modification de la composition de la CSS (collège Salariés). Elle passe ensuite la parole à l'exploitant pour sa présentation.

2/ Présentation du rapport d'activité 2017 de l'exploitant

2.1/ Présentation du site

Primagaz est présent à Saint Florentin depuis 1968.

Ses activités sont la réception de GPL (butane et propane) par camion (citerne et bouteille), le stockage puis le chargement pour livraison aux clients dans des camions citernes et des camions bouteilles. Le propane destiné à la livraison en vrac est stocké dans une sphère aérienne. Les bouteilles sont stockées sur une aire spécifique.

Le site est composé d'une sphère aérienne de propane, d'une zone dédiée au chargement / déchargement des camions citernes (2 postes de chargement et 1 poste de déchargement), d'un bâtiment administratif et d'une zone dédiée au stockage et au chargement / déchargement des camions bouteilles.

La dernière mise à jour de l'Étude de Dangers date de mars 2009, des compléments ont été ajoutés en avril et novembre 2010.

2.2/ Évolution de l'activité et organisation

Le tonnage a fortement décliné dans l'activité Vrac en 2017, activité qui devrait rester stable en 2018. L'activité Bouteille a été arrêtée début 2018.

Activité	2013	2014	2015	2016	2017	
Activité Vrac (Tonnes)	13	970	12048	11716	9208	6144
Camions déchargés	691	587	572	453	293	
Camions chargés	1998	1768	1711	1337	887	
Activité Bouteille (Tonnes)	1468	1425	1490	1521	1532	
Camions chargés	625	656	605	624	617	
Porteurs déchargés	121	166	141	142	148	

Formation sécurité d'intervenants extérieurs	37	27	28	19	12
Accueil Sécurité :	18	20	10	15	8
Habilitation Chauffeur :	8	5	18	2	4
Intervenant de sécurité :	11	2		4	0

Pour information, la formation "habilitation chauffeur" leur permet d'utiliser le site en libre service (entièrement automatisé).

2.3/ Actions réalisées pour la prévention des risques et coûts associés

Principaux investissements réalisés en 2017 dans le cadre de la réduction des risques	Coût
Fourniture d'une valise ENRAF* avec chargeur et câble de liaison IR	4 801 €
Modification des rampes d'arrosage aux postes de transfert	5 614 €
Mise en place de projecteurs à LED pour l'éclairage du site aux postes	4 662 €

transferts	
Réalisation de massifs d'arrosage pour les camions de 44 tonnes	4 554 €
Total	19 631 €

* valise ENRAF : matériel permettant de contrôler les niveaux sur la sphère

Pour information, les rampes d'arrosage ont été prolongées en vue de pouvoir accueillir des camions gros porteurs d'une capacité de 44 tonnes. Les projecteurs LED sont ici mentionnés comme investissements car ils ont été installés en vue de diminuer la consommation électrique.

2.4/ Plans de secours et exercices

Le Plan d'Opération Interne (POI) a été mis à jour en mai 2012 et est en cours de révision. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) a quant à lui été mis à jour en mars 2011.

2.5/ Compte rendu des incidents et accidents

2 exercices POI (1 obligatoire, 1 à la demande des pompiers) ont été effectués en coordination avec les services de secours, les 22 septembre et 11 octobre 2017. Ils avaient pour thème une fuite de gaz non enflammée d'une vanne de purge d'un gros porteur et une fuite de propane non enflammée sur un compresseur GPL durant le déchargement d'un gros porteur Vrac.

12 exercices internes mensuels (y compris les 2 exercices POI) ont été réalisés, conformément au SGS.

Concernant les Presqu'accidents - Incidents – Accidents, le bilan fait état de 0 accident, 0 incident, 2 incidents mineurs et 7 presqu'accidents, décrits ci-dessous :

- 23 janvier – incident mineur

Une Pré-alarme gaz à 10% puis une alarme à 20% se sont déclenchées lors de la phase de dégazage du chauffeur. En cause, une température négative depuis 3 jours a conduit à ce que le compresseur en bout de bras ne se déclenche pas (pression trop faible). L'incident a conduit à la mise en sécurité du site. Après la levée de doute, les installations ont été remises en route.

A noter : les détecteurs sont réglés très bas (pré-alarme à 10% et 20 % de la LIE quand en règle générale et réglementairement elle est à 20% et 50 %). Ceci permet d'être alerté plus rapidement, avec pour corollaire un plus grand nombre de déclenchement d'alarmes.

- 15 février – incident mineur

Une Pré-alarme gaz à 10% s'est déclenchée lors du desserrage des bras : il restait un peu de gaz et celui-ci a stagné faute de vent. L'incident n'a pas conduit à la mise en sécurité du site. Après la levée de doute, les installations ont été ventilées naturellement puis remises en route.

- 19 janvier - Presqu'accident

Le bouton d'alarme générale a été déclenché par inadvertance. Le site a été mis en sécurité.

- 11 février – Presqu'accident

Une Pré-alarme gaz à 10% s'est déclenchée sur un détecteur gaz, suite à une dérive de fonctionnement. Le site n'a pas été mis en sécurité. Après la levée de doute (contrôle du détecteur), l'action retenue a été une vérification lors de la prochaine maintenance.

- 10 mars – Presqu'accident

Une Pré-alarme gaz à 10% s'est déclenchée suite à une dérive de fonctionnement. Le site n'a pas été mis en sécurité. Après la levée de doute, il a été décidé de demander l'intervention du prestataire de maintenance.

- 11 mars – Presqu'accident

Une Pré-alarme gaz à 10% s'est déclenchée suite à une dérive du DG, puis une alarme à 20% suite à une dérive du DG. Le site a été mis en sécurité. Après la levée de doute, il a été décidé de mettre en place un mode dégradé pour mettre à l'arrêt le détecteur gaz défectueux en attente de l'intervention du prestataire le 14 mars.

- 27 août – Presqu'accident

Une alarme technique s'est déclenchée sur un détecteur gaz du fait d'un défaut matériel. Le site n'a pas été mis en sécurité. Après la levée de doute, aucun défaut visible n'ayant été constaté sur site, l'alarme a été acquittée.

- 06 octobre – Presqu'accident

Une Pré-alarme gaz à 10% s'est déclenchée suite à une dérive d'un détecteur gaz. Le site n'a pas été mis en sécurité. Après la levée de doute, il a été décidé de mettre en place un contrôle pendant l'ouverture du site et de faire passer l'astreinte pendant le week-end.

- 18 novembre – Presqu'accident

Pour une raison inconnue l'alerte de mise en service du site s'est déclenchée. Le site n'a pas été mis en sécurité. Après la levée de doute, aucune anomalie sur site n'a été relevée.

2.6/ Audits et inspections

Le SGS a été audité par la DREAL lors de son inspection de novembre 2017, et en interne en février 2017.

2.7/ Point sur les risques chroniques

Sont dénommés "risques chroniques" les risques de pollution de l'air, de l'eau et des sols pouvant affecter la santé ou l'environnement du fait de l'activité du site.

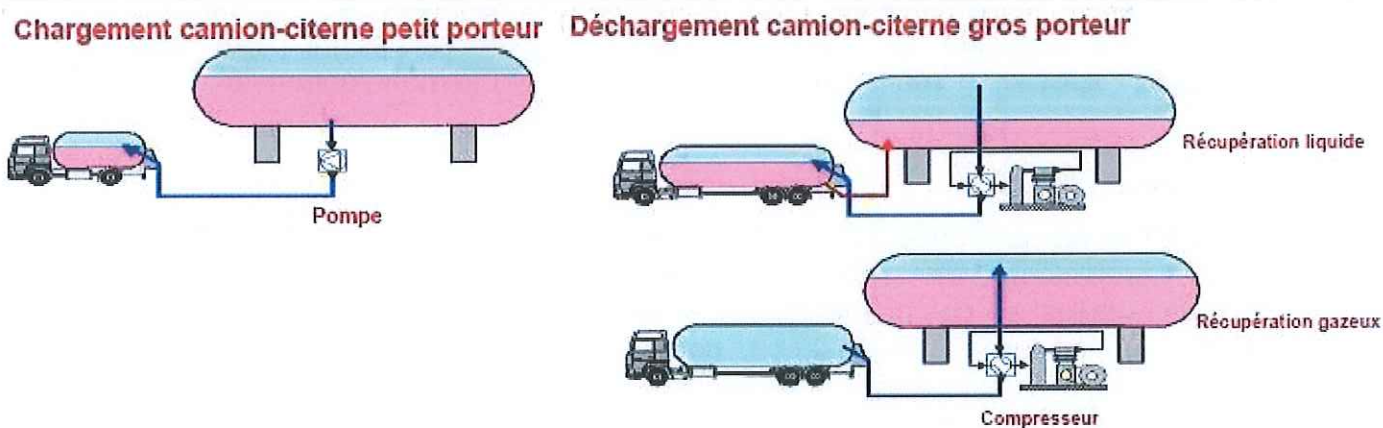
Considérant que les produits stockés et manipulés ne sont pas toxiques (butane, propane) et ne sont pas transformés physiquement ou chimiquement, que l'activité consiste uniquement en du stockage et du transfert, que les rejets à l'atmosphère sont très faibles (très en dessous des seuils de déclaration), que la consommation d'eau est faible (utilisée uniquement en moyen de défense contre l'incendie), l'activité dans le site de Saint-Florentin n'est pas considérée par Primagaz comme une source de risques chroniques.

2.8/ Synoptiques GPL

La distribution du GPL s'effectue selon la chaîne suivante : importation depuis les pays producteurs, raffinage acheminement vers un terminal de remplissage de camions gros porteurs, livraison au site de Saint Florentin, stockage en sphère puis remplissage des camions petits porteurs qui transféreront le produit dans les citernes des clients particuliers ou industriels. Le rayon de chalandise se situe entre 120 et 130 km.

Les bouteilles de gaz sont quant à elles remplies dans un centre emplisseur, acheminées par des camions gros porteurs "bouteilles" vers le site de Saint Florentin, puis livrées aux clients par camion "bouteilles" petits porteurs. Le rayon de chalandise est le même que celui de l'activité de livraison Vrac.

L'illustration ci-dessous montre le principe de transfert du gaz entre un réservoir et un camion.



Question : l'arrêt de l'activité bouteille en 2018 est-il lié au projet d'enfouissement de citerne ? L'exploitant répond que cela est en effet en rapport (voir point PPRT de ce compte rendu).

3/ Présentation des inspections réalisées par la DREAL et des actions engagées

Sont présentées les actions menées depuis la dernière réunion de la CSS du 7 juin 2017.

3.1/ Inspection du 28/11/2017

Les thèmes abordés étaient les suites de l'inspection de 2016, l'entretien, la maintenance et les contrôles périodiques, le Système de Gestion de la Sécurité, ainsi que la gestion des modifications.

Les observations et non-conformités de l'inspection précédente ont été levées.

1 non-conformité et 4 observations ont été relevées. La non-conformité était la suivante : l'exploitant avait espacé les contrôles des tuyauteries sous pression en anticipant sur la modification de ses plans de contrôle associés.

3.2/ Inspection du 27/09/2018

Les thèmes abordés étaient : un point sur les événements du site et les travaux, les suites de l'inspection de 2017, l'entretien, la maintenance et les contrôles périodiques, le Système de Gestion de la Sécurité, la gestion des modifications.

Les observations et non-conformités de l'inspection précédente ont été levées.

Le retard dans les travaux de réaménagement du site a été constaté.

1 non-conformité et 5 observations ont été relevées. La non-conformité était la suivante : les définitions des modifications notables et substantielles et leurs conséquences, présentes dans la procédure MO-I-03-V.1, ne sont pas conformes aux définitions réglementaires. Pour information, la réglementation qui définit ces modifications a évolué début 2017, soit près de 2 années avant cette visite, ce pourquoi l'inspection a défini cette observation comme une non-conformité.

3.3/ Suivi du PPRT

Le PPRT a été approuvé par arrêté préfectoral d'approbation du 29/12/2017. Un arrêté préfectoral de prescription de reconfiguration du site (mesures supplémentaires et complémentaires) a été signé le 08/02/2018. L'exploitant a effectué un porter à connaissance, courrier informant des modifications jugées notables et non substantielles, reçu en mars 2018. Les compléments demandés en mai 2018 ont été apportés par courrier en juillet 2018 et n'ont pas amené de commentaires. Le permis de construire du sarcophage a été instruit par la DDT et délivré en août 2018.

4/ Présentation des travaux relatifs au PPRT

L'exploitant présente un point sur l'avancement des travaux de construction du sarcophage destiné à protéger le nouveau réservoir enterré, qui remplacera la sphère de stockage aérienne et, de fait, permettra au site de ne plus être classé SEVESO et de n'être plus soumis qu'à déclaration.

Différentes étapes sont prévues pour la reconfiguration du site, selon le macro-planning prévisionnel présenté en annexe.

Ont été effectués :

- L'arrêt de l'activité Bouteilles en janvier 2018,

- Le démantèlement de la voie ferrée (l'approvisionnement se fait aujourd'hui exclusivement par camion gros porteur),
- La préparation de l'entrée du site et l'enclos du chantier,
- La demande de permis de construire (accordé),
- Les études techniques des postes de transfert des camions et du réservoir sous sarcophage.

La fabrication du réservoir sous sarcophage de 115 m³ et sa mise en œuvre sont en cours selon les étapes suivantes :

- Fabrication du réservoir en usine : février 2019 à août 2019
- Fabrication du sarcophage et préparation lit de sable : mai 2019 à août 2019
- Pose du réservoir dans le sarcophage : août 2019
- Chantier terminé (réservoir recouvert) : octobre 2019

L'étude du démantèlement de bâtiments (ex agence commerciale) est en cours.

Le démantèlement de la sphère sera effectué en août 2019. Durant les opérations d'inertage de la sphère, une torchère sera visible : une information du public par voie de presse est prévue à ce propos.

Les opérations de raccordement des postes, d'électricité, d'automatismes et de tests avant finalisation seront effectuées entre juin et octobre 2019. Le raccordement du futur réservoir aux postes de transfert camions sera effectué en octobre 2019.

De fin mai à fin octobre 2019, l'activité du site sera arrêtée. Le redémarrage de l'activité aura lieu début novembre 2019.

Le site sera automatisé et en libre service non seulement pour les camions petits porteurs comme auparavant, mais également pour les camions gros porteurs. En cas de problème, l'arrosage se déclenche de manière automatique. Les chauffeurs sont formés au même titre que le personnel du site.

A la question sur le retard pris dans les travaux, l'exploitant répond qu'il a deux causes :

D'une part, une ancienne cuve de gasoil a été découverte lors des travaux de terrassement, cuve enterrée qui a conduit à faire une étude de sol et à découvrir une pollution résiduelle. La dépollution est en cours.

D'autre part, un problème contractuel est survenu avec le fabricant responsable de la mise en œuvre de la cuve : ce dernier a changé d'assurance, assurance qui ne couvrait plus l'intégralité de la garantie décennale du contrat. Cette question est aujourd'hui résolue et le processus de fabrication du réservoir est en cours.

A la question sur l'augmentation du coût du projet, l'exploitant répond qu'un accord a été trouvé pour la répartition entre les 3 contributeurs : Primagaz et l'État ont

augmenté leur participation, tandis que le montant de la communauté de communes reste inchangé.

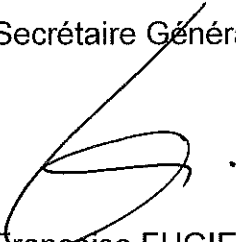
La présidente de séance manifeste son mécontentement quant au retard pris – une année. L'autorisation accordée ne comprenant pas de tels délais, l'État effectuera, dès l'échéance de l'arrêté actuel dépassée, un rappel à la réglementation. Ainsi, un arrêté de mise en demeure sera proposé à la signature du Préfet.

La DDT fait remarquer que le PPRT signé tient compte du calendrier de travaux proposé initialement (et donc d'un périmètre d'aléa réduit, entraînant l'absence de prescription de travaux pour les bâtiments existants), ce qui crée une ambiguïté réglementaire en cas d'accident sur le site. La DREAL indique tout l'intérêt de conserver le Plan Particulier d'Intervention (PPI) jusqu'à ce que les travaux soient terminés.

L'exploitant précise que la décision d'arrêter l'activité du site pendant 5 mois est une contrainte qu'il a choisie, même si elle n'est pas neutre financièrement, afin de réduire au maximum le dépassement de délai et celui du maintien en service de la sphère, avec la même volonté que celle manifestée par les autorités.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente remercie l'assistance et clôt la séance.

La sous-préfète
Secrétaire Générale



Françoise FUGIER

Annexe : Macro-planning prévisionnel

	2018												2019											
	T1			T2			T3			T4			T1			T2			T3			T4		
	J	F	M	A	M	J	J	O	S	D	N	O	J	F	M	A	M	J	J	O	S	D	N	O
Pré-études																								
Commande RSS																								
Etudes - achat tôle - préfabrication																								
Assemblage en usine																								
Travaux Génie Civil - RSS																								
Transport du réservoir																								
Etudes tuyauteries entre postes et RSS																								
Etudes et modification bâtiment d'exploitaion																								
Etudes et génie civil pomperie GPL																								
Travaux Génie Civil - hors RSS																								
Travaux tuyauteries																								
Arrêt exploitation et dégazage sphère Propane																								
Inertage et dépose sphère Propane																								
Raccordements entres postes et RSS																								
Travaux Electricité & Automatismes																								
Finalisation, tests et mise en service du site																								

